



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe d'apprentissage

Question écrite n° 53047

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'assujettissement à la taxe d'apprentissage. L'engagement d'apprentis s'avère inenvisageable pour certaines professions compte tenu de leur spécificité, notamment lorsqu'il s'agit de conseillers en investissements financiers, de courtiers en assurances, par exemple. Par conséquent, il lui demande ce que le Gouvernement peut prévoir pour les catégories professionnelles se trouvant dans l'impossibilité d'accueillir des apprentis ou stagiaires.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53047

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2927

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)